

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1243

22 mai 2008

SOMMAIRE

AOS Aremis	59629	Liferar S.A.	59621
AOS Luxembourg	59629	Lifercar S.A.	59622
Apicella S.A.	59626	Lynch Batailley	59661
Arge S.A.	59627	Maxiweb S.A.	59631
Bayerische Entwicklung Holding S.A.	59627	Menn Disteldorff sàrl	59663
Bayerische Entwicklung S.P.F.	59627	Merem S.A.	59648
Bianchi Vending International S.A.	59637	MILLHOUSE REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s.	59636
Billionaire S.A.	59635	Navidad Investments S.A.	59664
Billionaire S.A.	59636	Patrimoine Chamois S.A.	59662
Céline s.à r.l.	59662	Patrimoine Les Bleuets S.A.	59663
Cepinter	59629	Patrimoine Lys Martagon S.A.	59662
Comfi S.à r.l.	59634	Persona Luxembourg S.A.	59626
CYR S.A.	59636	Retondo S.A.	59621
CYR S.A.	59637	Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l.	59631
Daw S.A.	59637	Roller Luxembourg S.A.	59649
Daw S.A.	59638	Rosebud Holdings S.A.	59634
Daw S.A.	59639	Rosebud Holdings S.A.	59634
Dimka	59638	Rubens Holding S.A.	59618
Edifac S.A.	59647	Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l.	59623
Effeta S.A.	59663	Savacom	59661
Energy Trade and Development S.A.	59664	Severus Finance S.A.	59638
Financière Dilmun S.A.	59626	Smart Venture Holding	59629
Fondation de Recherche Cancer et Sang	59621	Société de Management en Electronique (S.M.E.)	59627
General Business Support G.m.b.H.	59635	Société de Participations FILUNOR	59618
G.M.P. Group	59649	Springboks Investments Sàrl	59649
Grand Master Holding S.A.	59663	Tenos S.A.	59635
Grand Master Holding S.A.	59664	Tercade S.A.	59623
Grand Master Holding S.A.	59662	Volja Lux, S.à r.l.	59650
Grevenmarché Sàrl	59648	Your Pension Management S.A.	59639
January Storm Investments S.A.	59622		
Knightlights Property S.A.	59622		
Les Lotisseurs S.C.I.	59618		

Rubens Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 82.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUBENS HOLDING S.A.
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057495/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08338. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 6.739.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR S.A., Société Anonyme
Nathalie REHM / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057497/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08323. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Les Lotisseurs S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 1, rue Mathias Heinen.
R.C.S. Luxembourg E 2.137.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société civile immobilière "LES LOTISSEURS S.C.I.", avec siège social à Schifflange, Chemin de Bergem, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 04 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 333, du 12 mai 1998;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 552, du 27 mai 2004,

ici représentée par:

a) Monsieur Renato COSTANTINI, gérant de société, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery;

et

b) Monsieur Guy POULTIER, retraité, demeurant à L-3670 Kayl, 192A, rue de Noertzange,

le premier nommé agissant comme gérant unique de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2003, aux termes de la prédite assemblée générale extraordinaire du 18 février 2004 et le second nommé en qualité d'associé, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Messieurs Renato COSTANTINI et de M. Guy POULTIER, prénommés.

2.- Monsieur Renato COSTANTINI, en nom personnel;

3.- Mademoiselle Isabelle COSTANTINI, employée privée, demeurant à L-1637 Luxembourg, 36, rue Goethe;

Monsieur Renato COSTANTINI et Mademoiselle Isabelle COSTANTINI, non présents, ici représentés par Madame Michèle GRISIUS-KOLB, employée privée, demeurant à L-3838 Schifflange, 21, rue Pierre Frieden, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Schifflange, du 27 janvier 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

4.- Monsieur Guy POULTIER, en nom personnel;

5.- Et Monsieur Marcel JACOBS, commerçant, demeurant à L-4888 Lamadelaine, 1, rue Mathias Heinen.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "LES LOTISSEURS S.C.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Renato COSTANTINI	17
2.- Mademoiselle Isabelle COSTANTINI	17
3.-Monsieur Guy POULTIER	33
4.- Et Monsieur Marcel JACOBS	<u>33</u>
Total:	100

Cessions de parts sociales

I.- Par les présentes, Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les DIX-SEPTS (17) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Guy POULTIER, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de TREIZE MILLE CINQ CENTS (13.500,00 €), somme que le cédant déclare avoir présentement reçue du cessionnaire et dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Observation est ici faite que dans le prix de cession ci-dessus est comprise la valeur de cession des parts sociales proprement dites et le paiement de la moitié du montant de la facture due par la société «LES LOTISSEURS SCl» au cédant et à Mademoiselle Isabelle COSTANTINI, ainsi qu'à la société «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION COSTANTINI S.A.», comme le constate le récapitulatif de la facture, dont l'original après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Aux présentes et à l'instant est intervenue:

La société «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION COSTANTINI S.A.» avec siège social à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg numéro B 28.279,

Constituée originairement sous la forme d'une société à responsabilité, suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 231, du 29 août 1988;

transformée en société anonyme, suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert MULLER, en date du 14 février 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 281, du 21 juin 1995;

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 22 février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 1021, du 24 mai 2006,

représentée par Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé, agissant comme seul administrateur-délégué de la prédite société, dont le mandat a été renouvelé, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 22 août 2007, enregistré à Luxembourg - Sociétés le 20 décembre 2007, référence LSO CL/05695, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations,

dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur-délégué,

non présent, ici représenté par Madame Michèle GRISIUS-KOLB, en vertu de la prédite procuration.

Le cédant, Mademoiselle Isabelle COSTANTINI, ainsi que la société «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION COSTANTINI S.A.» donnent quittance titre et décharge pour solde au cessionnaire de la prédite facture, avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être, ce que les prénommés acceptent expressément.

II.- Par les présentes, Mademoiselle Isabelle COSTANTINI, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les DIX-SEPT (17) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Marcel JACOBS, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de TREIZE MILLE CINQ CENTS (13.500,00 €) somme que la cédante déclare avoir présentement reçue du cessionnaire et dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

Observation est ici faite que dans le prix de cession ci-dessus est comprise la valeur de cession des parts sociales proprement dites et le paiement de la moitié du montant de la facture due par la société «LES LOTISSEURS SCl» à la cédante et à Monsieur Renato COSTANTINI, ainsi qu'à la société «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION COSTANTINI S.A.», comme le constate le récapitulatif de la facture, dont l'original après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Aux présentes et à l'instant est intervenue:

La prédite société «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION COSTANTINI S.A.» avec siège social à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg numéro B 28.279,
représentée comme indiqué ci-dessus.

La cédante, Monsieur Renato COSTANTINI, ainsi que la société «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION COSTANTINI S.A.» donnent quittance titre et décharge pour solde au cessionnaire de la prédite facture, avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être, ce que les prénommés acceptent expressément.

III.- La société "LES LOTISSEURS SCI", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre les effets.

IV.- A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société "LES LOTISSEURS SCI", se trouve réparti de la manière suivante:

	Parts
3.- Monsieur Guy POULTIER	50
4.- Et Monsieur Marcel JACOBS	50
Total:	100

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Schifflange à Lamadelaine et de modifier en conséquence l'article quatre, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. le siège social est établi à Lamadelaine.

(Le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-4888 Lamadelaine, 1, rue Mathias Heinen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé, de sa fonction de gérant de la prédite société et lui donne quitus et décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la prédite société à partir de ce jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Marcel JACOBS, prénommé.

Quatrième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur Marcel JACOBS, gérant et de Monsieur Guy POULTIER, associé.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à MILLE EUROS (1000. -EURO).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Grisius-Kolb; Poulter; Jacobs; A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2008, Relation: EAC/ 2008/ 3472. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008057757/203/133.

(080064322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Liferar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.259.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERAR S.A.

Thierry FLEMING / Guy HORNICK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057498/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08335. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Retondo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 52.285.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057499/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08658. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Fondation de Recherche Cancer et Sang, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Barblé.
R.C.S. Luxembourg G 88.

constituée le 22 novembre 1991 par acte du notaire Beck, domicilié à Echternach, reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1992.

BILAN AU 31.12.2007

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Appareil et équipements	280 343,94	1 721 433,23
Réalisable et disponible	1 441 089,29	
	1 721 433,23	
Etat des comptes au 31.12.2007 EUR		EUR
Report du 31.12.2006		814 991,46
Dons		448 255,27
Télévie		809 254,94
Successions et divers		839 507,13
Intérêts bancaires		26 884,20
Total:		2 938 893,00
Dépenses 2007		1 497 803,71
FONDS AU 31.12.2007		1 441 089,29

Référence de publication: 2008058056/1666/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Lifercar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.746.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERCAR S.A.

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057500/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08650. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

January Storm Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 92.934.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JANUARY STORM INVESTMENTS S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057502/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08647. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 107.500.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2008*

L'assemblée renouvelle le mandat de:

- Monsieur Pierre Metzler, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateur
- Monsieur François Brouxel, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateur
Madame Deirdre Foley, demeurant 26 Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, Dublin 6, Irlande, en qualité d'administrateur

Monsieur David Arnold, demeurant 69, Kenure, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande, en qualité d'administrateur

- Monsieur Brendan O'Mara, demeurant à Homefield, Stillorgan, Co Dublin, Irlande, en qualité d'administrateur
- KPMG Audit ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057620/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08607. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Tercade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.532.

Le bilan au 30.09.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERCADE S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057503/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08637. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Niedercorn, 100, route de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 138.140.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

ont comparu:

- Monsieur Albert Bauler, maître-coiffeur, demeurant à L-4645 Niedercorn, 100, route de Pétange,
- Madame Carole Theissen, coiffeuse, demeurant à L-4772 Pétange, 41B, rue de la Piscine

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination: Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes avec vente des articles de la branche, le commerce et la vente de produits de beauté, de bijoux de fantaisie et d'accessoires.

Elle peut être franchiseur et/ou franchisé.

Elle a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Differdange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision de l'organe de gestion ou des associés des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500,00) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,00) euros. Les parts sociales sont insaisissables.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

Art. 7. Les dispositions de l'article 6 sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdits sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Titre 3.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations. Le ou les gérants sont autorisés à déléguer une partie ou la totalité de leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 2/3 du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre 4.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre 5.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Albert Bauler, prénommé:	50
- Madame Carole Theissen, prénommée:	50
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500,00) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ mille deux cents (EUR 1 200,00) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme étant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est établie à L-4645 Niedercorn, 100, route de Pétange.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à deux.
- 3) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Albert Bauler prénommé, (gérant technique) titulaire de la qualification professionnelle pour la branche artisanale.

Madame Carole Theissen prénommée.

- 4) La société se trouve valablement engagée par la signature d'un des gérants, à part la branche artisanale ou un droit de co-signature est accordé au gérant technique pour tous montants dépassant la contre-valeur de 1.500.- €

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BAULER, C. THEISSEN; G. d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 avril 2008, Relation: EAC/2008/5569. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- à 0,5% = 62,50.- €.

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 avril 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008058484/207/148.

(080064666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Persona Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.887.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERSONA LUXEMBOURG S.A.

John SEIL / Luc HANSEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057505/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08673. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Apicella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.311.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APICELLA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057506/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08633. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Financière Dilmun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 74.481.

EXTRAIT

Monsieur Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Monsieur Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

La société Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé Interconsult, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40.312, avec siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008057625/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Société de Management en Electronique (S.M.E.), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.105.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057508/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09063. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Arge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 28.959.

Le bilan au 30 novembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057510/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08814. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Bayerische Entwicklung S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Bayerische Entwicklung Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.529.

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BAYERISCHE ENTWICKLUNG HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 76.529,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 793 du 30 octobre 2000,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C 1370 du 27 décembre 2003.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 3.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique représenté, restera annexée au présent procès-verbal avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique, représenté par son mandataire déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3) Modification de la dénomination de la société en BAYERISCHE ENTWICKLUNG S.P.F., société de gestion de patrimoine familial,

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de BAYERISCHE ENTWICKLUNG S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, "SPF";

Ensuite l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est transformée de société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'objet social de la société est modifié, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

La dénomination de la société est modifiée en BAYERISCHE ENTWICKLUNG S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de BAYERISCHE ENTWICKLUNG S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 AVRIL 2008, Relation: EAC/2008/4822. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008057756/219/82.

(080064043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Smart Venture Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 75.349.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057517/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08799. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Cepinter, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 29.996.

Le bilan au 30 novembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057518/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08821. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**AOS Aremis, Société Anonyme,
(anc. AOS Luxembourg).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.228.

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AOS Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54228, constituée en date du 8 mars 1996 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 280 du 8 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN:

- en date du 6 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 268 du 31 mai 1997;
- en date du 26 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 339 du 13 mai 1998;
- en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1110 du 5 décembre 2001;

et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 684 du 4 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges THINNES, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de AOS Luxembourg en AOS Aremis.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de AOS Aremis.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de AOS Luxembourg en AOS Aremis.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de AOS Aremis.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THINNES - UHL - VAN HEES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2008. Relation GRE/2008/1786. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008057758/231/82.

(080064326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Maxiweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 60.427.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008057519/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09266. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.769.

In the year two thousand and eight. On the twenty seventh day of March.
Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing in UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing in UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing in UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of four proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 84769, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on November 14, 2001, published in the Mémorial C number 461 of March 22, 2002, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on August 21, 2002, published in the Mémorial C number 1511 of October 19, 2002,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, either of the category A or of the category B, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager."

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr Simon Andrew Megginson CORNER, for the performance of his mandate.

59632

Third resolution

The number of managers is increased from 4 (four) to 6 (six).

Fourth resolution

The mandate of Mr Carl Alexander RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Fifth resolution

The mandate of Mr Lee Scott RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Sixth resolution

The mandate of Mr Martyn Ford RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Seventh resolution

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr Robert Frank ADAMS, chartered accountant, born on July 15, 1949 in Tonbridge (United Kingdom), residing at UK-LE8 OPG Leicestershire (United Kingdom), The Hall Shangton.
- Mr Andrew John COOKSON, chartered accountant, born on April 24, 1954 in Kidderminster (United Kingdom), residing at UK-WR2 6LU Worcester (United Kingdom), Riverdale Grimley.
- Mr Robin Simon Charles RUSSIAN, chartered surveyor, born on August 5, 1966 in Burton on Trent (United Kingdom), residing at UK-SW11 6QX London (United Kingdom), 49, Kelmscott Road.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
- 2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
- 3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
- 4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84769, constituée par acte de M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 461 du 22 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1511 du 19 octobre 2002,

et que les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, de la catégorie A ou de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A ensemble avec un gérant de la catégorie B.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant."

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

Quatrième résolution

Le mandat de Monsieur Carl Alexander RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le mandat de Monsieur Lee Scott RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Sixième résolution

Le mandat de Monsieur Martyn Ford RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Septième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Frank ADAMS, expert comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton.
- Monsieur Andrew John COOKSON, expert comptable, né le 24 avril 1954 à Kidderminster (Royaume-Uni), demeurant à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni) Riverdale Grimley.
- Monsieur Robin Simon Charles RUSSIAN, expert immobilier, né le 5 août 1966 à Burton on Trent (Royaume-Uni), demeurant à GB-SW11 6QX Londres (Royaume-Uni), 49, Kelmscott Road.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{ier} avril 2007, Relation GRE/2008/1477. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008058792/231/150.

(080065522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Rosebud Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.903.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057520/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09267. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Rosebud Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.903.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057522/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09270. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Comfi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 4B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 133.391.

L'an deux mil huit, le neuf avril.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société «Comfi & Publishing Sprl» avec siège à B-1160 Bruxelles, 46, avenue Herrmann-Debroux, inscrite au R.C. de Nivelles sous le no 60.607,- représentée par son gérant Monsieur Charles-Hubert GERNAERT, gérant de sociétés, né à Uccie (B), le 16 août 1953, demeurant à B-1180 Uccie, 12, avenue des Ormeaux, lui-même représenté par Monsieur Marc VAN HOEK; expert-comptable, demeurant professionnellement à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte, agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle «COMFI S.à.r.l.», avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, (RC B N ° 133 391), constituée suivant acte notarié du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C No 2846 du 7 décembre 2007.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L- 2213Luxembourg, 16 rue de Nassau, à L-5244 Sandweiler, 4b, Ennert dem Bierg. et de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Sandweiler.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro (€ 840,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: VAN HOEK, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5151. - Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 avril 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008057750/207/30.

(080064176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Tenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.338.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057524/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09273. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Billionaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.658.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057526/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09281. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

General Business Support G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.672.

Contrat de vente d'actions

Entre les soussignés:

Avima B.V. Beheer, Kilweg 4b, 3317 LX Dordrecht

représenté par son directeur C.P. Bouwmeester

ci-après qualifié le cédant, d'une part et

Transbella Participation & Finance S.A., 117, route de Stavelot, L 9991 Weiswampach, LUXEMBOURG

représenté par son directeur J.C. Voesenek

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part

a été convenu ce qui suit:

1. Le cédant vend au cessionnaire qui accepte 120 actions libérées à concurrence de 20% part de la S.à.r.l.

General Business Support G.m.b.H., 117, route de Stavelot, L-9991 WEISWAMPACH

au prix total de EURO 15000 (EURO quinze mille)

2. Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

3. Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

4. La présente convention est régie par la loi Luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en double à Luxembourg le 2 novembre 2000.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2008057786/3004/30.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2008, réf. DSO-CP00149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080063986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Billionaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057527/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09285. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

CYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.826.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057528/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09289. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

MILLHOUSE REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.684.

Extraits de l'acte modificatif sous seing privé du 9 mars 2007

Le capital social de la société a été augmenté de EUR 1.000.- à EUR 10.000.- par des apports en numéraire 1) de EUR 8.532.- par l'associé commandité, la société MILLHOUSE REAL ESTATE S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 125.075, 2) de EUR 458.- par l'associé commanditaire, la société BAMFORD INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 124.803 et 3) de EUR 10.- par l'associé commanditaire, M. Alain HEINZ, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie. Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

- MILLHOUSE REAL ESTATE S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 125.075:

1 part sociale de commandité d'une valeur nominale de EUR 9.480.-;

- BAMFORD INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 124.803:

1 part sociale de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 510.-;

- M. Alain HEINZ, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie:

1 part sociale de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10.-.

Pour extrait sincère et conforme
MILLHOUSE REAL ESTATE PARTNERSHIP, S.e.c.s.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008057787/6341/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07579. - Reçu 92,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

CYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057529/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09292. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Daw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.827.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057530/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09293. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Bianchi Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.454.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 avril 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Omero De Martin Mazzalon, administrateur de sociétés, demeurant au 9, C so Africa, Zingonia di Verdellino (BG), Italie;

- Monsieur Stefano Graidì, administrateur de sociétés, demeurant au 16, Via Bagena, Montagnola, Suisse.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement des administrateurs de catégorie A: Messieurs Jean HOFFMANN, Marc KOEUNE, Mesdames Andrea DANY et Nicole THOMMES et en remplacement des administrateurs de catégorie B: Messieurs Fabio QUADRIO et Massimo TRAPLETTI.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes CeDerLux-Services S. à r.l.

Le siège social de la société est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008057920/534/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Daw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.827.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057532/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09295. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Severus Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.139.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire tenue en date du 18 avril 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 18 avril 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008057637/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Dimka, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 66.655.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29.04.2008 um 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Frau Silvia GUDENBURG, Herr Wolfram Otto VOEGELE und Herr Hermann-Joseph DUPRE werden aus ihren Ämtern abberufen.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

- a) Fabrice BECQUER, 23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg
- b) Götz SCHÖBEL, Klosterstrasse 29, D-06567 Bad Frankenhausen
- c) Michaela HERLOCH, Schiefstr. 11, D-54413 Grimburg

Die Mandate entfallen sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

3. Herr Fabrice BECQUER wurde zum neuen Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

4. Das Mandat von LCG INTERNATIONAL A.G. als Rechnungskommissar wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 verlängert.

Luxembourg, den 29. April 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008057670/1215/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Daw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.827.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057535/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09298. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Your Pension Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 138.098.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Jens Erik CHRISTENSEN, companies' director, born on 10 February 1950 in Herning, Denmark, residing in Maglevaenget 7, DK-2920 Charlottenlund, Denmark;

here represented by Mr Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 April 2008;

- Mr Ole SKOV, companies' director, born on 2 March 1960 in Sonderborg, Denmark, residing in Vedbaek Strandvej 464, DK2950 Vedbaek, Denmark;

here represented by Mr Sigurdur GUDMANNSSON, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 April 2008;

- Mr Fritz van HAUEN, managing director, born on 24 February 1959 in Copenhagen, Denmark, residing in 7, rue Schaub, 1202 Geneva, Switzerland,

here represented by Mr Sigurdur GUDMANNSSON, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 April 2008;

which proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they declare organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Your Pension Management S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two (2) directors or, if the Company has only one (1) director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two (2) directors or, if the Company has only one (1) director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first day of April at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not to be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one (1) shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors two (2) days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one (1) director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly, in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause, Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed as follows:

1) Mr Jens Erik CHRISTENSEN, prenamed	50,000 shares
2) Mr Ole SKOV, prenamed	50,000 shares
3) Mr Fritz van HAUEN, prenamed	50,000 shares
Total:	150,000 shares

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions of the general meeting of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr Jens Erik CHRISTENSEN, companies' director, born on 10 February 1950 in Herning, Denmark, residing in Maglevaenget 7, DK-2920 Charlottenlund, Denmark;
- Mr Ole SKOV, companies' director, born on 2 March 1960 in Sonderborg, Denmark, residing in Vedbaek Strandvej 464, DK-2950 Vedbaek, Denmark;
- Mr Fritz van HAUEN, managing director, born on 24 February 1959 in Copenhagen, Denmark, residing in 7, rue Schaub, CH-1202 Geneva, Switzerland.

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

- "PricewaterhouseCoopers", having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 65.477.

4. The mandate of the directors shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the accounting year 2013.

The mandate of the statutory auditor shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the accounting year 2008.

5. The address of the Company is set at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jens Erik CHRISTENSEN, dirigeant de sociétés, né le 10 février 1950 à Herning, Danemark, demeurant à Maglevaenget 7, DK-2920 Charlottenlund, Danemark;

ici représenté par Monsieur Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 avril 2008.

- Monsieur Ole SKOV, dirigeant de sociétés, né le 2 mars 1960 à Sonderborg, Danemark, demeurant à Vedbaek Strandvej 464, DK-2950 Vedbaek, Danemark;

ici représenté par Monsieur Sigurdur GUDMANNSSON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 avril 2008.

- Monsieur Fritz van HAUEN, managing director, né le 24 février 1959 à Copenhague, Danemark, demeurant à 7, rue Schaub, 1202 Genève, Suisse,

ici représenté par Monsieur Sigurdur GUDMANNSSON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 avril 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité susmentionnée, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit :

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Your Pension Management S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul (1) administrateur, par celui-ci.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul (1) administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jour du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un (1) actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, ce dernier signera ces documents.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un (1) seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jens Erik CHRISTENSEN, préqualifié	50.000 actions
2) Monsieur Ole SKOV, préqualifié	50.000 actions
3) Monsieur Fritz van HAUEN, préqualifié	50.000 actions
Total:	150.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros.

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - Monsieur Jens Erik CHRISTENSEN, dirigeant de sociétés, né le 10 février 1950 à Herning, Danemark, demeurant à Maglevaenget 7, DK-2920 Charlottenlund, Danemark;
 - Monsieur Ole SKOV, dirigeant de sociétés, né le 2 mars 1960 à Sonderborg, Danemark, demeurant à Vedbaek Strandvej 464, DK-2950 Vedbaek, Danemark;
 - Monsieur Fritz van HAUEN, managing director, né le 24 février 1959 à Copenhague, Danemark, demeurant à 7, rue Schaub, CH-1202 Genève, Suisse.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:
 - «PricewaterhouseCoopers S.à r.l.», ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.
4. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2008.
5. L'adresse de la Société est établie au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : S. GUDMANNSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 avril 2008. Relation : EAC/2008/5625. Reçu sept cent cinquante Euros (150.000,- à 0,5% = 750,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008057729/239/453.

(080063961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Edifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2008

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Madame Elodie MANTILARO administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de Mme Claudine BOULAIN, administrateur coopté, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
EDIFAC S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008057635/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Merem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.928.

- La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée Administrateur en date du 21 mars 2006, a désigné Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21 novembre 1961, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 21 mars 2006, a désigné Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée Administrateur en date du 21 mars 2006, a désigné Monsieur Philippe STANKO, né le 15 janvier 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

Le 28 janvier 2008.

MEREM S.A.

DMC S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

P. MESTDAGH / Ch. FRANCOIS

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008057633/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Grevenmarché Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 103.194.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 19 mars 2008

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

- Monsieur DE JESUS AFONSO Carlos Miguel, indépendant, né le 12/07/1973 et demeurant au 17, rue des Jardins, L-4591 Differdange,

est présent et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire, a pris les décisions suivantes:

Cessions de parts sociales

Monsieur DE JESUS AFONSO Carlos Miguel cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (19) parts sociales d'une valeur nominale de (EUR 125,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée Grevenmarché Sàrl, avec siège social à L-6755 Grevenmacher, 9, place du Marché, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch-sur-Alzette en date 14 septembre 2004 à Monsieur COSTA ADRIAO Ricardo, né le 13/03/1978, demeurant à L-3253 Bettembourg, route de Luxembourg.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet des présentes cessions à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant la somme de 2.375,- euros qui seront payer au plus tard après 45 jours.

Signatures.

Référence de publication: 2008057627/8302/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

G.M.P. Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.380.

—
Extrait des résolutions prises au cours de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2008

1) les démissions des sociétés EFFIGI S.à r.l., FIDIS S.à r.l. et DMC S.à r.l., toutes trois ayant leur siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur poste d'Administrateur, sont acceptées avec effet à la date de la présente Assemblée.

2) - Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, née le 20/01/1966 à Orvieto (Italie), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- Madame Céline BONVALET, employée privée, née le 7/05/1972 à Evreux (France) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21/11/1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs de catégorie B en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Le 21 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour G.M.P. GROUP

Services Généraux de Gestion

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008057629/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Roller Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.484.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 septembre 2007, le point suivant a été retenu:

- démission de M. Bernard ELVINGER en qualité d'administrateur à la date du 31.08.07

Strassen, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057622/1521/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08833C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Springboks Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

—
En date du 22 avril 2008, l'actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 14 mars 2008 de Livius Gorecka avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que Gérant de la Société,

- d'accepter la nomination avec effet au 14 mars 2008 de John Kleynhans avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que Gérant de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057636/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Volja Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.116.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Volja plus, S.L. a company incorporated under the laws of Spain, with registered office at 5-7, 2a Planta, 08010 Barcelona, Spain, registered with the Commercial Registry of Barcelona at volume 39,175, sheet B-352,197, page 184 represented by M^e Karl PARDAENS, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 March 2008. The said proxy after having signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted with it to the registration formalities.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée under the name of Volja Lux, S.à r.l. (the "Company") which is hereby established as follows:

Articles of incorporation

Art. 1. Establishment, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Volja Lux, S.à r.l." (the "Company") is formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold directly or indirectly real estate as well as interests in partnerships and/or be the general partner thereof. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures by way of private placement.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at TWO HUNDRED FIFTY FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (€ 255,200) represented by TWO HUNDRED FIFTY FIVE THOUSAND TWO HUNDRED (255,200) Shares, each with a nominal value of ONE EURO (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Board of Managers.

6.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") up to three (3) members appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") need not be Shareholders.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by decision of the General Meeting of Shareholders passed at Simple Majority pursuant to Article 11, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time by the General Meeting and any Manager replaced at any time by Simple Majority decision of the General Meeting of Shareholders.

6.3 The Company may be managed by a sole Manager in which case all reference to the "Board of Managers", to the "Board" or to the "Managers" shall be to such sole Manager.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Managers shall elect a chairman and a vice chairman acting as secretary of the Board of Managers.

7.2 The Board of Managers shall meet at least twice (2) a year.

7.3 The Board of Managers can deliberate or act validly only if on first call, at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting

7.4 Meetings of the Board of Managers shall be called by written notice of the chairman (at his discretion or upon written request of any two Board Members) with at least seven (7) days prior notice (excluding the date of the convening notice and the date of the meeting). The written convening notice shall state a detailed agenda of the meeting. However, such notice may be waived by the unanimous consent of all Managers given in writing, by fax or email. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.5 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.6 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means requires a prior notification by the Managers concerned to the Chairman and is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.7 Save as otherwise provided for under any Arrangement (if any), decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable vote of the absolute majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.8 In the event of a tie, the chairman will have the splitting vote.

7.9 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any two Managers or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 Powers of the Board of Managers shall further be subject to the provisions of any Arrangement (if any) and in particular, the power to appoint officers (Chief Executive Officer or General Manager) and to determine their rights and duties.

8.3 The Company will be bound by the joint signature of any two Managers (including by way of representation) or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or any two Managers (including by way of representation) acting jointly.

Art. 9. Board Indemnification.

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 No indemnification shall be provided to any Manager or officer (if any).

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers (if any) of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer (if any) who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.

11.1 Shareholder Meetings shall be held at least once (1) a year, with a quorum of at least two-third of the subscribed share capital present or represented.

11.2 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any General Meeting of Shareholders through a special proxy.

11.3 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.4 Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by mail, telecopy, email or by any means allowing confirmation of receipt, to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.5 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.6 (i) Decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing a Simple Majority. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital, (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital and (iv) decisions of the General Meeting as to Transfers of Shares to non-Shareholders are to be taken by Shareholders representing at least 75% of the issued share capital.

Art. 12. Transfer of Shares.

12.1 Shares are freely Transferable among Shareholders.

12.2 A Transfer of shares inter vivos to non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's issued share capital. Shares may not be transferred by reason of death to non Shareholders except with the prior consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Shares held by the survivors, save as provided for by law with respect to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate of the deceased or the surviving spouse.

12.3 To the extent it does not contravene Article 12.2 and is permitted by law, a Transfer of Shares shall comply with the following:

12.3.1 No partial Transfer of Shares to non Shareholders is allowed.

12.3.2 No Transfer to non Shareholders shall be made free of charge.

12.3.3 Any Shareholder willing to Transfer Shares to non Shareholders shall deliver to the secretary of the Board of Managers a written notice by certified fax or certified mail and acknowledgement of receipt, specifying:

(a) the number of Shares to be Transferred (the "Offered Shares");

(b) the price and payment terms;

(c) the name and address of the purchaser;

(d) any other material terms and conditions of the offer made by the purchaser, and

(e) documentary support, upon the request of other Shareholders, to establish that the offer of the purchaser is firm and sincere.

12.3.4 Upon receipt of the written notice, the secretary of the Board of Managers shall notify its content to the Board of Managers, the other Shareholders and to the shareholders of the Major Shareholder, within seven business days.

12.3.5 The other Shareholders and the shareholders of the Major Shareholder (the "Investors") are entitled to pre-empt the Offered Shares, subject to a notification of their decision within fifteen business days to the secretary of the Board of Managers.

12.3.6 In case of pre-emption by the Investors, the purchase shall be made under the initial terms and conditions, within twenty calendar days of the notification of the pre-emption decision, and subject to approval, if required, of the purchaser in a General Meeting.

12.3.7 In case of a waiver of the pre-emption right by the Investors, the Company shall be entitled to redeem the Offered Shares, within fifteen business days, provided that the Company has sufficient available and distributable reserves. If the Company fails to do so, it shall on-send the written notice to CEP within ten calendar days after expiration of the fifteen day delay.

12.3.8 CEP shall exercise any right granted to the Investors (or otherwise stated in any Arrangement, if any). In the event CEP waives its right under such provisions, the initial purchaser shall be entitled to purchase the Offered Shares, subject to its entry into any existing Arrangement or agreement that the other Shareholders may require.

12.3.9 When the Offered Shares are to be Transferred to any company belonging to the same group as any Shareholder, Articles 12.3.1 to 12.3.8 shall not apply. In such case, the concerned Shareholder shall notify the other Shareholders and the Company at least fourteen days prior to the envisaged Transfer. This derogatory provision is subject to proof from the concerned Shareholder that the purchaser belongs to the same group as any Shareholder and, within ten calendar days, delivery by the secretary of the Board of Managers of a certificate establishing such proof and subject to Article 12.2.

12.4 Always subject to Article 12.2, if the Major Shareholder receives an offer from a non Shareholder to acquire a participation of over twenty-five percent (25%) of the share capital of the Company which corresponds at least to its initial investment in the Company, i.e. the higher value of (i) a minimum gross annual internal rate of return for the Investors of 15%; and (ii) a profitability equal to 2.5 times that investment, all of the above subject to any right of first refusal held by CEP under any Arrangement (if any), the Major Shareholder may demand that the other Shareholders (which would therefore be under obligation to comply with that demand) sell the Shares they hold together with the Shares owned by the Major Shareholder to the non Shareholder who made the initial offer.

12.5 Articles 12.3.1 to 12.3.8 do not apply to any Transfer by any Shareholder to the Major Shareholder.

12.6 Transfers of Shares shall further be subject to the provisions of any Arrangement (if any). Any Transfer of Shares shall in addition unless as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the Transferee becoming a party to an Arrangement in each case, in the event such Arrangement exists at that time.

12.7 Except as expressly approved in advance by the General Meeting resolving at seventy five percent (75%) majority of the issued share capital, the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

12.8 Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including the creation of Security Interest) in violation of the present Articles of Incorporation shall be null and void and shall not be recognised by the Company. Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including Security Interest) in violation of the present Articles of Incorporation shall trigger such consequences as may be set forth in any Arrangement (if any).

Art. 13. Information Shareholders. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided with such information as provided for by law and any Arrangement (if any).

Art. 14. Accounting Year, Auditor.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2008.

14.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

14.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor who need not be a Shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 15. Distributions.

15.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders.

15.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders, on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient profits and reserves (including premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

15.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Liquidation of the Company.

16.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915.

16.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one member holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Definitions.

Arrangement Means any shareholder, joint venture or like agreement between Shareholders of the Company, and the Company or duly notified to the Company (if any)

Articles of Incorporation Means the present Articles of Incorporation of the Company

CEP Means any of CEP II Participations S.à.r.l. SICAR, a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated under the laws of Luxembourg as a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 96.017 and CEP III Participations S.à.r.l. SICAR, a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated under the laws of Luxembourg as a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 127.711

General Meeting Means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)

Investors Has the meaning ascribed to it in Article 12.3.5

Major Shareholder Means Volja Plus, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, with registered office at 5-7, 2a Planta, 08010 Barcelona, Spain, registered with the Commercial Registry of Barcelona at Volume 39,715, Sheet B-352,197, Page 184

Offered Shares Has the meaning ascribed to it in Article 12.3.3

Person Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever

Security Interest Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security

Shareholders Means the holders of Shares

Shares Means all the shares (Parts Sociales) in issue on the Company regardless of Class

Simple Majority Means more than half of the issued share capital (and Shares in issue regardless of class)

Transfer Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

Transferee Means the Person to whom Shares are being Transferred

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, VOLJA PLUS, S.L. declares that it subscribes to the entire share capital of the Company.

Out of the total amount of shares issued being 255,200 shares of nominal value of €1 each,

- 23,880 shares have been paid up by the contribution in cash by the appearing shareholder of an amount of €23,880. Evidence of the payment of the cash contribution has been shown to the undersigned notary;

- 3,125 shares have been paid up by the contribution by the appearing shareholder of 3,125 shares in CEP III Investment 1 S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 128384 (the "S.à.r.l. Shares"); and

- 228,195 shares have been paid up by the contribution by the appearing shareholder of 228,195 shares in CEP III Investment 4 S.C.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 131319 (the "S.C.A. Shares").

The S.à.r.l. Shares and the S.C.A. Shares are the object of a valuation report by the sole manager of the Company dated 8 avril 2008, the conclusion of which report reads as follows:

"In view of the above, the sole manager believes that the value of the Contribution in Kind represented by (i) 228,195 shares in issue in CEP III Investment 4 S.C.A. and (ii) 3.125 shares in issue in CEP III Investment 1 S.à.r.l. is at least equal to the value of the shares to be issued by the Company in consideration therefore".

Proof of the contribution of the S.à.r.l. Shares and the S.C.A. Shares to the Company has been given to the undersigned notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is evaluated to approximately 4,800.- Euros.

Statement

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Resolutions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, representing the whole of the subscribed share capital has thereupon passed the following resolutions:

1. the following person is appointed as sole manager for a term expiring after the annual general meeting held in 2009:
- Mr Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium) with professional address at 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. the registered office of the Company is established at 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Volja plus, S.L., une société constituée selon le droit espagnol, ayant son siège social à 5-7, 2a Planta, 08010 Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre de Commerce de Barcelone, volume 39,175, feuille B-352,197, page 184, représentée par M^e Karl PARDAENS, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2008. Cette procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Volja Lux, S.à.r.l. (la "Société") qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Etablissement, Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Volja Lux, S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

2.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

2.3. La Société peut établir des bureaux et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

2.4. Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet, But. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des terrains ou biens immobiliers tout comme détenir des intérêts dans des partenariats et/ou en être des associés. La société peut également et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, obligations convertibles, et instruments de dette dans le cadre d'investissements privés. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou que la société estime appropriées (y compris verticalement et horizontalement) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 255.200) représentés par DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENTS (255.200) Parts Sociales, d'une valeur nominale de un Euro (€1) chacune et bénéficiant des droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Conseil de Gérance.

6.1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") qui peut avoir jusqu'à trois (3) Membres nommés collectivement par l'Assemblée Générale des associés conformément aux dispositions du présent acte. Les Membres du Conseil de Gérance (chacun étant un "Gérant" ou un "Membre du Conseil") ne doivent pas être nécessairement des associés.

6.2. Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés à la Majorité Simple conformément à l'article 11, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur mandat est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment par l'Assemblée Générale et tout Gérant peut à tout moment être remplacé par une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la Majorité Simple.

6.3. La Société pourra être administrée par un Gérant Unique auquel cas toute référence au "Conseil de Gérance" ou au "Conseil" ou aux "Gérants" devra être interprétée comme se référant à ce Gérant Unique.

Art. 7. Fonctionnement du Conseil de Gérance.

7.1. Le Conseil de Gérance élira un président et un vice-président agissant en qualité de secrétaire du Conseil de Gérance.

7.2. Le Conseil de Gérance se réunira au moins deux (2) fois par an.

7.3. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si dès la première convocation, la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée au Conseil.

7.4. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants par le président (à sa discrétion ou sur requête écrite de deux Membres du Conseil de Gérance) au moins sept (7) jours avant la date de réunion (sans compter la date de la convocation écrite et celle de la réunion). La convocation écrite devra préciser un ordre du jour détaillé de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par

écrit, télécopie ou email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

7.5. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, selon les circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer les uns avec les autres). Le Conseil de Gérance peut en outre, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites en toutes circonstances. Les résolutions écrites adoptées et signées par tous les Gérants auront le même effet des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans ces cas, les résolutions et les décisions devront être prises expressément, soit sous forme de résolution circulaire, soit par voie de transmission par lettre, courrier, courrier électronique ou télécopie.

7.6. Tout Membre du Conseil peut participer aux réunions du Conseil par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil de prendre part à la réunion et de s'entendre. La participation à ces réunions par ces moyens nécessite une notification préalable au Président de la part des Gérants concernés et équivaut à une participation en personne à ce type de réunion. Tout Gérant peut prendre part à une réunion en déléguant par écrit, fax ou courrier électronique un autre Membre du Conseil comme son représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

7.7. Sauf disposition contraire dans un autre Accord (éventuel), les décisions sont valablement prises avec l'accord de la majorité absolue des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

7.8. Dans le cas où il existerait une parité des votes la voix du président sera prépondérante.

7.9. Les procès verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par deux Gérants ou comme il sera décidé lors de la réunion concernée ou d'une réunion successive. Les copies ou extrait de ces procès verbaux qui pourraient être produits devant des juridictions ou autre devront être signées par deux Gérants, ou comme il sera décidé lors de la réunion concernée ou d'une réunion successive.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Pouvoir de signature.

8.1. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'activité de la Société et autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition ou d'administration rentrant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toute circonstance et faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations concernant la Société qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les Statuts ou comme ces derniers pourraient le prévoir.

8.2. Les pouvoirs du Conseil de Gérance seront en outre soumis aux dispositions de tout Accord (éventuel) et en particulier, le pouvoir de nommer des fondés de pouvoir (Directeur Général ou Administrateur Général) et de déterminer leurs droits et devoirs.

8.3. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants (présents ou représentés) ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) ayant reçu délégation de ce pouvoir de signature par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants (y compris par voie de représentation) agissant conjointement.

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1. Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

9.2. Aucune indemnisation ne sera garantie à un Gérant ou fondé de pouvoir (éventuel).

Art. 10. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société (éventuels) auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir, agent, conseil ou employé d'une telle société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir (éventuel) en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir ou employé ou autre d'une quelconque société ou entité avec laquelle la Société devrait contracter ou autrement s'engager ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêché de s'exprimer et pourra prendre part au vote ou agir en toute matière en rapport avec ce contrat ou affaire.

Art. 11. Assemblées générales des Associés, Décisions des Associés.

11.1 Les Assemblées Générales devront être tenues au moins une (1) fois par an, avec un quorum d'au moins deux-tiers du capital souscrit présent ou représenté.

11.2 Chaque Associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à toute Assemblée Générale des Associés par une procuration spéciale.

11.3 Les décisions des Associés sont prises par écrit sous les conditions de forme et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (dans les limites prévues par la loi) ou lors d'assemblées tenues y compris (les limites prévus par la loi) par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens étant équivalente à une participation en personne à ces assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

11.4 Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout moyen permettant d'avoir avis de réception, aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.5 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

11.6 (i) Les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant la Majorité Simple. (ii) Cependant, des décisions concernant les modifications des Statuts seront prises par une majorité des Associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis, (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis et (iv) les décisions de l'Assemblée Générale concernant le transfert de Parts Sociales à des non-Associés seront prises par les Associés représentant au moins 75% du capital social émis.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales.

12.1. Les Parts Sociales sont librement transférables entre associés.

12.2. Une cession de Parts Sociales entre vifs à des non-Associés est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social émis. Les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées par voie de succession à des non Associés à moins d'obtenir l'accord préalable des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des Parts Sociales détenues par les survivants, sauf dispositions législatives concernant les héritiers titulaires de droit à une portion du patrimoine de la personne décédée ou l'époux survivant.

12.3 Dans la limite où cela ne contrevient pas à l'Article 12.2 et que la loi le permet, un Transfert de Parts Sociales devra respecter les conditions suivantes:

12.3.1 Aucun Transfert partiel de Parts Sociales à des non Associés n'est permis.

12.3.2 Aucun Transfert partiel de Parts Sociales à des non Associés ne peut être effectué à titre gratuit.

12.3.3. Tout Associé ayant l'intention de transférer des Parts Sociales à des non Associés devra le notifier par avis écrit au Secrétaire du Conseil par fax certifié ou lettre recommandée avec avis de réception, précisant:

- (a) le nombre de Parts Sociales qui doivent être Transférées (les "Parts Sociales Offertes");
- (b) le prix et les conditions matérielles du paiement;
- (c) le nom et l'adresse de l'acquéreur;
- (d) toute autre condition matérielle de l'offre faite par l'acquéreur, et
- (e) tout support documentaire, à la demande d'un autre Associé, afin d'établir que l'offre de l'acquéreur est ferme et sincère.

12.3.4 Après réception de la notification écrite, le secrétaire du Conseil de Gérance devra en notifier le contenu au Conseil de Gérance, aux autres Associés et aux associés de l'Associé Majoritaire, dans un délai de sept jours ouvrables.

12.3.5 Les autres Associés et les associés de l'Associé Majoritaire (les "Investisseurs") ont un droit de préemption des Parts Sociales Offertes, à condition qu'ils notifient leur décision dans un délai de quinze jours ouvrables au secrétaire du Conseil de Gérance.

12.3.6 En cas d'exercice de leur droit de préemption par les Investisseurs, l'achat devra être fait selon les termes et les conditions initiaux, dans un délai de vingt jours suivant la notification de la décision de se prévaloir du droit de préemption et à condition d'avoir obtenu l'accord, si nécessaire, de l'acquéreur dans le cadre d'une Assemblée Générale.

12.3.7 En cas de renonciation à leur droit de préemption par les Investisseurs, la Société pourra racheter les Parts Sociales offertes, dans un délai de quinze jours ouvrables, à condition que la Société ait suffisamment de réserves distribuables. A défaut, la Société devra transmettre les notifications par écrit à CEP dans un délai de dix jours suivant expiration du délai de quinze jours.

12.3.8 CEP devra exercer tout droit reconnu aux Investisseurs (ou autrement prévu dans un Accord éventuel). Dans l'hypothèse où CEP renoncerait à son droit conformément à ces conditions, l'acquéreur initial aura le droit de racheter les Parts Sociales Offertes, à condition qu'il souscrive tout Accord existant à la demande des autres Associés.

12.3.9 Quand les Parts Sociales Offertes doivent être Transférées à une Société appartenant au même groupe qu'un Associé, les Articles 12.3.1 à 12.3.8 ne seront pas applicables. Dans ce cas, l'Associé concerné devra procéder à la notification aux autres Associés et à la Société au moins quatorze jours avant le Transfert envisagé. Cette disposition dérogeatoire est subordonnée à la preuve de la part de l'Associé concerné que l'acquéreur appartient au même groupe qu'un autre Associé et, dans un délai de dix jours ouvrables, le secrétaire du Conseil de Gérance devra délivrer un certificat établissant cette preuve. Ce Transfert sera soumis à l'article 12.2.

12.4 Sous les conditions de l'Article 12.2, si l'Associé Majoritaire reçoit une offre de la part d'un non Associé portant sur l'acquisition d'une participation supérieure à vingt-cinq pourcent (25%) du capital social de la Société qui correspond au moins à son investissement initial dans la Société, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre (i) un retour sur investis-

sements équivalent au moins à 15% en moyenne interne annuelle; et (ii) des profits correspondant à 2,5 fois cet investissement, les dispositions sus-mentionnées étant soumises à tout droit de refus de la part de CEP en application d'un Accord (éventuel), l'Associé Majoritaire pourra demander que les autres Associés (qui auraient par conséquent l'obligation de satisfaire à cette demande) vendent les Parts Sociales qu'ils détiennent avec les Parts Sociales détenues par l'Associé majoritaire au non-Associé qui a fait l'offre initiale.

12.5 Les Articles 12.3.1 à 12.3.8 ne s'appliquent pas aux Transferts par un Associé à l'Associé Majoritaire.

12.6 Les Transferts de Parts Sociales seront en outre soumis aux dispositions de tout Accord (éventuel). Tout Transfert de Parts Sociales sera en outre, à moins qu'il ne soit différemment prévu dans les présents Statuts, conditionné à ce que le Cessionnaire devienne partie à l'Accord dans tous les cas, au cas où un tel Accord existe à cette époque là.

12.7 A moins qu'il ne soit expressément approuvé à l'avance par l'Assemblée Générale se prononçant à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis, les Parts Sociales ne peuvent pas servir de Gage de Sûreté sur les Parts Sociales de la Société et un Associé ne devra pas créer, agréer ou consentir à la constitution ou maintien d'un tel Gage de Sûreté.

12.8 Toute tentative de Transfert, renonciation ou création d'intérêt (y compris la constitution d'un Gage de Sûreté) en violation des présents Statuts sera nulle et ne devra pas être reconnue par la Société. Toute tentative de Transfert, renonciation ou création d'intérêt (y compris un Gage de Sûreté) en violation des présents Statuts entraînera les conséquences prévues par tout Accord (éventuel).

Art. 13. Information des Associés. Les documents financiers sont à la disposition des Associés au siège de la Société. Les Associés devront en outre assurer cette information conformément à la loi ou à un Accord (éventuel).

Art. 14. Comptes annuels, commissaire aux comptes.

14.1 L'année comptable de la Société prendra effet le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année comptable de la Société, qui commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

14.2 Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont dressés par le Conseil de Gérance.

14.3 Les opérations de la Société devront, si la Société compte plus de 25 Associés, être soumis à la supervision d'un commissaire aux comptes qui ne doit pas être nécessairement un Associé. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Associés pour une période prenant fin à la date de l'Assemblée Générale annuelle des Associés. Le commissaire aux comptes peut être destitué à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans cause. Dans le cas où les seuils prévus par la loi pour la nomination d'un réviseur d'entreprises sont dépassés, les comptes de la Société devront être supervisés par un réviseur d'entreprises.

Art. 15. Distributions.

15.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés.

15.3 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de distribuer des dividendes intermédiaires, en fonction de la situation des comptes de la société préparée par le Conseil de Gérance, montrant des profits et réserves (y compris la prime d'émission) disponibles suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915.

15.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout le montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Liquidation de la Société.

16.1 En cas de dissolution de la Société pour n'importe quelle raison ou à n'importe quel moment-là, il sera procédé à la liquidation par les liquidateurs ou par le Conseil de Gérance en charge à ce moment qui auront tous les pouvoirs prévus aux Articles 144 et ss. de la loi de 1915.

16.2 Après paiement de toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde devra être versé aux détenteurs de Parts Sociales.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Définitions.

Accord Signifie tout accord, joint venture ou accord semblable (éventuel) entre les Associés de la Société, et la Société ou dûment notifié à la Société

Statuts Signifie les présents Statuts de la Société

CEP Signifie CEP II Participations S.à.r.l. SICAR, une société d'investissement en capital à risque (SICAR) constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017 et/ou CEP III Participations S.à.r.l. SICAR, une société d'investissement en capital à risque (SICAR) constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou selon le cas dans les limites prévues par la loi, la décision écrite des Associés)

Investisseurs A la signification sus-mentionnée à l'Article 12.3.5

Associé Majoritaire Signifie Volja Plus, S.L., société de droit espagnol, ayant son siège social au 5-7, 2a Planta, 08010 Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre de Commerce de Barcelone au Volume 39,715, feuille B-352,197, Page 184

Parts Sociales Offertes A la signification sus-mentionnée à l'Article 12.3.3

Personne Signifie tout individu ou entité légale de toute nature

Gage de Sûreté Signifie tout gage, charge hypothécaire, nantissement, privilège, charge, hypothèque ou cession de créance ou tout autre contrat ou accord ayant pour effet d'accorder une sûreté

Associés Signifie les détenteurs de Parts Sociales

Parts Sociales Signifie toutes les Parts Sociales émises par la Société sans considération de Classe

Majorité Simple Signifie plus de la moitié du capital social émis (et Parts Sociales émises sans considération de Classe)

Transfert Signifie tout transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ou tout droit aux bénéfices ou tout intérêt direct ou indirect y afférant de toute sorte, y compris par voie de cession, vente, disposition, transfert, nantissement, charge de toute sorte, cession de créance ou autre; les termes Transfert, Transféré(es), Transférant(es) et Transférables sont définis corrélativement

Cessionnaire Signifie la Personne à qui les Parts Sociales sont Transférées

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, VOLJA PLUS, S.L. déclare souscrire la totalité du capital social de la Société.

Sur le montant total des parts sociales émises, à savoir 255.200 parts sociales d'une valeur nominale de € 1.- chacune, - 23.880 parts sociales ont été libérées en rémunération de l'apport en espèces par l'actionnaire comparant d'un montant de €23.880. Preuve du paiement de l'apport en espèces a été apportée au notaire soussigné;

- 3.125 parts sociales ont été libérées en rémunération de l'apport par l'actionnaire comparant de 3.125 parts sociales de CEP III Investment 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128384 (les "Parts Sociales de S.à.r.l."); et

- 228.195 parts sociales ont été libérées en rémunération de l'apport par l'actionnaire comparant de 228.195 actions de CEP III Investment 4 S.C.A., une société en commandite par action de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131319 (les "Parts Sociales de S.C.A.").

Les Parts Sociales de S.à.r.l. et des Parts Sociales de S.C.A. sont l'objet d'un rapport d'évaluation du gérant unique de la Société en date du 8 avril 2008, dont la conclusion est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le gérant unique est d'avis que la valeur de l'apport en nature représenté par (i) 228.195 actions émises par CEP III Investment 4 S.C.A. and (ii) 3.125 parts sociales émises par CEP III Investment 1 S.à.r.l. est au moins égale à la valeur des parts sociales à émettre par la Société en rémunération de cet apport".

La preuve de l'apport des Parts Sociales de S.à.r.l. et des Parts Sociales de S.C.A. à la Société a été apportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant estimé des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à la somme de 4.800.- Euros.

Déclaration

Le notaire certifie que les conditions requises par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été respectées.

Décisions de l'actionnaire unique

Le sus-mentionné actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a adopté les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée gérant unique pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2009:

- M. Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), de résidence professionnelle au 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. le siège social de la Société est établi au 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. PARDAENS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, Relation: LAC/2008/14430. — Reçu à 0,5 %: mille deux cent soixante-seize euros (1276 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008057768/211/628.

(080064273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Lynch Batailley, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.528.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Serge Tabery, Madame Brigitte Gathy et Mademoiselle Estelle Matera.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057784/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Savacom, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008057798/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09574. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Grand Master Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.106.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057806/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07749. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Patrimoine Lys Martagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.894.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057807/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07730. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Céline s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 211, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.499.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.4.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057799/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06533. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Patrimoine Chamois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.896.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057808/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07737. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Effeta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.157.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057809/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06657. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Patrimoine Les Bleuets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.895.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057810/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06664. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Menn Disteldorff sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Z.C. Hohkaul, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.080.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.4.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008057800/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06518. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Grand Master Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.106.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008057804/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07743. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Energy Trade and Development S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.692.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057816/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09402. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Grand Master Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.106.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008057805/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07746. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Navidad Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.218.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 597 du 21 juin 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1510 du 20 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAVIDAD INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008057549/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08826. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.
